

## Poursuite d'études Ingénieur Cnam

Les anciens élèves de l'IFFI qui ont obtenu le DSFI ou le diplôme RNCP niveau II à l'IFFI et ont obtenu plus de 10/20 aux UE communes au Cnam et à l'IFFI ont acquis de fait un certain nombre d'ECTS (Crédits Européens de Formation) pour la suite de leur formation pour obtenir le diplôme d'ingénieur Cnam.

Les diplômes d'ingénieur pour lesquels cet acquis en Crédit de Formation ECTS s'applique sont:

[Ingénieur de l'Ecole d'Ingénieur du CNAM spécialité "Energétique" parcours "Génie Climatique et Froid"](#) pour lequel le diplômé IFFI bénéficie de 36 ECTS

[Ingénieur de l'Ecole d'Ingénieur du CNAM spécialité "Energétique" parcours "Thermique du bâtiment"](#) pour lequel le diplômé IFFI bénéficie de 20 ECTS

Or ces diplômes comprennent 180 ects dont :

45 ects pour le mémoire

15 ects d'expérience professionnelle de fin de cursus

18 ects d'expérience professionnelle de début de cursus

6 ects d'anglais

84 ects Total

Il reste donc 96 ects à valider sous forme d'UE. Avec les 36 (génie climatique et froid) et 20 (thermique du bâtiment) ECTS obtenus via l'IFFI, il ne reste que 60 et 76 ects pour les diplômés DSFI.

[https://iffi.cnam.fr/poursuite-d-etudes-ingenieur-cnam-129313.kjsp?RH=iffi\\_espace](https://iffi.cnam.fr/poursuite-d-etudes-ingenieur-cnam-129313.kjsp?RH=iffi_espace)